



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RELANCE - DEMANDE DE PROPOSITIONS N° DP/Z00/DBA/081/2026



**SÉLECTION D'UN PRESTATAIRE CHARGÉ DE RÉALISER L'AUDIT DE LA
COMMUNICATION DE LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
(BCEAO)**

Septembre 2026

PREMIERE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège, basé à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Conditions de participation au marché

La participation à la présente Demande de Propositions est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences des termes de référence.

Toutefois, les soumissionnaires impliqués dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la corruption, ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisés à prendre part au présent appel à concurrence.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.2. Frais de soumission

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de sa proposition. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la présente procédure.

I.3. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les Cabinets établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.4. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.5. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre de la présente Demande de propositions. Toutefois, seule la forme “groupement solidaire” est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

Ainsi, l'absence dudit document dans la soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, le cas échéant.

I.6. Langue de soumission

Les propositions devront être rédigées en langue française ou traduites dans cette langue lorsqu'elles sont libellées en anglais. Dans ce cas, les deux versions seront soumises à la BCEAO, la version française fera foi.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas autorisée dans le cadre de ce marché.

I.8. Conformité des propositions

Toute proposition qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel à concurrence sera rejetée pour non-conformité.

I.9. Evaluation des propositions techniques et financières

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des propositions reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment, aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article I.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

Les critères d'évaluation se présentent, par ordre de priorité, comme ci-après :

- les compétences et expériences de la firme dans la conduite de prestations similaires;
- la méthodologie et le calendrier proposés aux Termes de référence (TdR) ;
- les qualifications et compétences du Personnel-clé pour les Services ;
- le coût de la prestation proposée.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

En plus des ajustements éventuels, les activités et éléments décrits dans la Proposition Technique mais non chiffrés, seront considérés comme inclus dans la proposition financière globale du soumissionnaire.

Le montant de la proposition du soumissionnaire doit correspondre à 100% des livrables requis pour ce marché.

I.10. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du soumissionnaire classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, sa proposition sera rejetée au profit du soumissionnaire classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

I.11. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est jugée économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse combinée des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute offre, et d'annuler l'appel à concurrence en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Préalablement à l'attribution du marché, la BCEAO s'autorise à procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constitue un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle invitera le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.12. Publication des résultats et notification du marché

Les résultats de la Demande de propositions seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux, par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.13. Confidentialité

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

I.14. Assurance

Le soumissionnaire retenu devra, à sa charge, souscrire à une police d'assurance valable pendant toute la durée du contrat.

I.15. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

I.16. Objet du marché

La présente Demande de propositions porte sur la sélection d'un prestataire chargé de réaliser l'audit de la communication de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

I.17. Allotissement

Le marché est constitué d'un lot unique et indivisible.

I.18. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre du présent appel à concurrence.

I.19. Options

Aucune option n'est sollicitée dans le cadre du présent appel à concurrence.

I.20. Variantes

Aucune variante n'est sollicitée dans le cadre du présent appel à concurrence.

I.21. Présentation des soumissions

Les propositions devront comprendre les quatre(4) parties distinctes ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée par le responsable habilité ;
- une présentation du soumissionnaire
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

I.21.1. La Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **Annexe 1**, précisant tous les éléments de sa proposition. Cette lettre devra être signée par le représentant dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

NB : La non-fourniture de la lettre de soumission peut être un motif de rejet de l'offre.

I.21.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devra comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- une fiche d'information du soumissionnaire dont le modèle est joint en **Annexe 2**.
 - une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce et à l'institution fiscale ;
-

- une liste de marchés similaires réalisés avec la fourniture des attestations de bonne exécution y afférentes.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales.

I.21.3. Proposition Technique

La proposition technique devra être présentée conformément aux dispositions ci-après :

- Présentation synthétique de l'offre : faire un résumé clair et concis de l'offre proposée pour la réalisation de l'audit de la communication de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO),
- L'approche méthodologique : proposer une démarche pour la réalisation de la mission ainsi que la production des livrables attendus,
- Liste exhaustive des intervenants (Personnel clé) : Pour chaque intervenant, fournir les informations ci-après :
 - CV détaillé ;
 - Domaine d'expertise spécifique (en lien avec le domaine de la mission) ;
 - Certifications professionnelles pertinentes ;
 - Références de projets similaires réalisés.

I.21.4. Proposition Financière

La proposition financière, selon le modèle joint en **Annexe 3**, devra comprendre une offre de prix. Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxe et inclure tous les frais de déplacement et de séjour. Ils seront fermes, non révisables.

La Banque Centrale ne prend pas en charge les diligences liées à l'organisation des déplacements et séjours éventuels. Le soumissionnaire devra donc évaluer les frais y afférents et les inclure dans sa proposition financière.

La proposition devra être détaillée (en nombre ou volume horaire et prix) en faisant ressortir notamment les éléments ci-après :

- honoraires ;
- frais de déplacement ;
- frais de séjour ;
- frais de logistique (secrétariat, télécommunication, etc.).

Toute prestation suggérée par le soumissionnaire dans sa proposition et pour laquelle aucun prix n'est fourni, sera considérée comme incluse dans la proposition principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

I.22. Période de validité des propositions

La validité des propositions devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celles-ci.

I.23. Date et heure limite de transmission des propositions

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse **courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int** au plus tard le **22 octobre 2026 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Le courrier de transmission y afférent devra porter le titre **“AO/Z00/DBA/081/2026 - Sélection d'un prestataire chargé de réaliser l'audit de la communication de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)”**.

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

I.24. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des propositions, à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

Les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses y afférentes seront partagées avec l'ensemble des participants à la présente procédure.

I.25. Délai d'exécution

Le délai de réalisation de la mission devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

I.26. Lieu d'exécution

La prestation aura lieu dans les locaux du Siège de la BCEAO sis à l'avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar.

I.27. Réception

La réception des livrables se fera conformément au planning d'exécution validé préalablement par les deux (02) parties.

Chacune des réceptions fera l'objet d'un procès-verbal signé par les deux (02) parties.

I.28. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de démarrage de 30% du montant après la signature du contrat de marché soumise à la constitution d'une caution de garantie délivrée par un établissement de crédit reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, au plus tard vingt-huit (28) jours à compter de la date de signature du procès verbal de réception provisoire ;
- s'agissant du reliquat de 70 %, un échéancier tenant compte du planning d'exécution des différentes prestations, devra être proposé. A ce titre, le règlement des prestations exécutées pour chacune des phases du planning ne pourra se faire qu'après la validation des livrables des phases concernées.

DEUXIEME PARTIE : TERMES DE REFERENCE

II. 1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission des huit Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Elle a pour mission de définir et mettre en œuvre la politique monétaire de l'Union, veiller à la stabilité du système bancaire et financier, promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement, mettre en œuvre la politique de change dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres, gérer les réserves officielles de change des Etats membres.

Dans l'accomplissement de ces missions, la communication institutionnelle joue un rôle central. Elle constitue un levier essentiel de compréhension des missions de la Banque Centrale, de visibilité de son action et de consolidation de sa crédibilité auprès de ses différentes parties prenantes. Elle contribue également à préserver l'image et la réputation de l'Institution, en favorisant la transparence et la proximité avec ses publics.

Dans cette perspective, la Banque Centrale a inscrit dans son Plan Stratégique 2025-2027 l'objectif d'« accroître sa visibilité et sa notoriété », en cohérence avec la Vision décennale de l'Institution énoncée par Monsieur le Gouverneur : « Être une banque centrale innovante et résiliente au service des populations et du développement durable des économies de l'Union », notamment à travers l'amélioration de son image auprès de ses partenaires et du grand public.

Par ailleurs, elle s'est dotée d'une Stratégie de communication couvrant la période 2026-2027, destinée à accompagner ses priorités institutionnelles et à renforcer l'efficacité de sa communication interne et externe.

Parallèlement à la mise en œuvre de cette stratégie, la Banque Centrale souhaite disposer d'une appréciation globale et objective de son dispositif de communication. L'audit envisagé devra ainsi permettre d'apprécier la pertinence et l'efficacité du dispositif de communication actuel de la BCEAO, notamment en ce qui concerne son organisation, ses pratiques, ses outils et canaux, la cohérence et l'efficacité de ses prises de parole ainsi que la perception de sa communication par ses différentes parties prenantes. Il permettra d'identifier les acquis à consolider, les éventuelles insuffisances et les axes d'amélioration et de formuler des recommandations opérationnelles visant à renforcer le dispositif de communication de la Banque Centrale.

II.2 OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif général de cet audit est de réaliser un diagnostic approfondi du dispositif de communication interne et externe de la Banque Centrale, d'en identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les risques, au regard de ses missions, de son plan stratégique et des meilleures pratiques de banques centrales, et de dégager les axes d'amélioration permettant d'en renforcer l'efficacité et l'impact.

Il devra aboutir à des recommandations permettant à l'Institution de « **Porter une communication innovante, proactive et transparente de la BCEAO au service de l'Union** », à travers notamment :

- une meilleure compréhension, par le public, des questions monétaires, bancaires et financières relevant de ses missions statutaires ;
 - la préservation de sa crédibilité et de sa réputation auprès du public et des parties prenantes ;
 - l'adhésion du personnel à ses valeurs et à ses objectifs ;
 - une circulation efficace de l'information au sein de l'Institution.
-

De manière spécifique, l'audit vise à :

- réaliser un inventaire détaillé du dispositif actuel de communication de la Banque (messages, textes, documents - notes, communiqués, brochures, supports, outils, canaux, etc.). Cet état des lieux intégrera également les procédures et modes opératoires afférents à l'ensemble des activités de communication ;
- établir un diagnostic complet de chaque élément du dispositif, en faisant ressortir les objectifs de communication y associés, les cibles et les indicateurs, pour en mesurer la performance réelle ;
- analyser l'organisation et la gouvernance de la fonction communication afin d'identifier les éventuels dysfonctionnements, difficultés et insuffisances, notamment en matière de répartition des rôles et responsabilités, de circulation de l'information, de circuits de validation, d'articulation entre les structures et de maîtrise des risques ;
- mesurer l'écart entre l'image souhaitée par l'Institution et la perception réelle des parties prenantes internes et externes ;
- formuler des recommandations visant à apprécier les moyens humains et technologiques disponibles, assorties de propositions d'actions, en phase avec les résultats de l'audit et conformes aux bonnes pratiques.

Une attention particulière devra être accordée à la capacité de l'Institution à rendre intelligible, pour des publics non spécialistes, les sujets techniques relevant de ses missions statutaires, notamment ceux relatifs à la politique monétaire ainsi qu'aux questions bancaires et financières, sans compromettre la précision et la rigueur de sa communication.

II.3 Portée de l'audit

Au regard des objectifs susmentionnés, l'audit devra analyser la communication de l'Institut d'émission, à travers l'ensemble de ses sites, structures et partenaires institutionnels. Il couvrira les volets suivants :

- la communication interne et intra-structure : circulation de l'information, culture d'entreprise, perception de l'image institutionnelle en interne, communication avec le personnel ;
- la communication externe : relations médias, communication institutionnelle, événementielle, publications officielles, actions de parrainage et mécénat, perception de l'image de l'Institution par les partenaires et le grand public, prévention et gestion des fausses informations et de la désinformation ;
- la communication digitale : site internet, intranet, réseaux sociaux, dispositifs audiovisuels et multimédias, performance des contenus numériques, audiences et engagement, référencement, cohérence éditoriale et articulation des différents canaux ;
- la communication du Gouverneur : positionnement institutionnel, prises de parole, cohérence des messages, articulation entre communication du Gouverneur et communication institutionnelle de la Banque, visibilité médiatique et digitale, perception auprès des publics prioritaires ;
- la communication de crise : capacité de réaction, d'anticipation et de maîtrise des risques.

II.4 Méthodologie

La méthodologie devra privilégier une approche intégrée combinant la collecte des données, l'évaluation de la performance des outils et dispositifs existants, le recueil des messages diffusés et l'analyse des écarts par rapport aux ambitions de l'Institution.

À cet égard, la méthodologie pourra notamment inclure des discussions de groupe, des entretiens individuels, des enquêtes de perception ainsi qu'un benchmark permettant de disposer d'une base comparative et d'identifier les bonnes pratiques.

Les outils proposés devront permettre de couvrir toutes les parties prenantes internes (Agents de la Banque, Directions des Services Centraux, Directions Nationales, Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, la RIEC, Commissions consultatives) et parties prenantes externes (partenaires institutionnels, Trésors Publics, établissements de crédit, marchés financiers, médias, grand public, etc.), sur la base d'un échantillonnage représentatif permettant de prendre en compte la diversité des profils.

La méthodologie devra intégrer des interviews et des discussions de groupe avec les équipes en charge de la communication de la Banque.

II.5 Livrables

Les principaux livrables attendus sont :

- une note de cadrage précisant la méthodologie, les outils et le chronogramme ;
- un rapport d'analyse des messages diffusés (notes, allocutions, communiqués, etc.) assorti de propositions d'amélioration ;
- un rapport provisoire d'audit ;
- un rapport final d'audit intégrant les observations issues des restitutions et assorti de recommandations.

Le rapport final devra restituer les résultats de l'audit pour chacun des volets examinés, à savoir la communication interne et intra-structure, la communication externe, la communication digitale, la communication du Gouverneur et la communication de crise.

Il devra notamment comprendre :

- un état des lieux ;
- la cartographie des parties prenantes ;
- la cartographie des outils et supports ;
- une proposition d'actions ;
- une synthèse des résultats ;
- des propositions d'indicateurs de performance.

II.6 Durée de la mission

La mission est prévue pour une durée maximale de quatre (4) mois, incluant la phase de collecte des données, d'analyse, de restitution intermédiaire et de validation du rapport final.

Le calendrier détaillé sera précisé par le cabinet spécialisé dans la note de cadrage

II.7 Profil du prestataire

- une expertise confirmée en stratégie et audit de communication institutionnelle ;
- une bonne connaissance de l'environnement socio-économique et du secteur bancaire et financier de la sous-région ;
- une maîtrise des environnements digitaux et des outils d'analyse d'audience ;
- une équipe pluridisciplinaire expérimentée, disposant des compétences nécessaires pour couvrir les différents volets de la mission et disponible pendant toute la durée de la prestation.
- Une expérience en gestion du risque réputationnel serait un atout.

- Le Cabinet

Le Cabinet devra justifier d'une capacité organisationnelle et financière suffisante pour assurer la bonne exécution de la mission.

- Les intervenants

- Directeur de mission : au moins 10 ans d'expérience professionnelle en conseil en communication dont la direction d'au moins 2 missions d'audit d'envergure similaire au cours des 5 dernières années.
- Experts clés (Communication interne, externe, gestion de crise/réputation) : au moins 5 à 7 ans d'expérience dans leurs domaines respectifs, avec des références récentes (moins de 3 ans) sur les enjeux de communication digitale, de prévention et de gestion de la désinformation et d'image institutionnelle.
- Experts d'appui (statistiques/enquêtes, ressources humaines/organisation ou toute autre expertise jugée pertinente au regard de la méthodologie proposée) : au moins 5 ans d'expérience et des références dans la conduite d'enquêtes ou d'analyses organisationnelles.

- Missions réalisées : Preuves de missions similaires (nature et complexité) réalisées au cours des 3 à 5 dernières années.

.

TROISIEME PARTIE : LISTE DES FORMULAIRES

Annexe 1 : Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Sélection d'un prestataire chargé de réaliser l'audit de la communication de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour [Indiquer l'objet de l'appel d'offres], pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du [indiquer la date limite de dépôt des offres].

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

ANNEXE 2 : Fiche d'Information du Soumissionnaire

(à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans le dossier de présentation)

Description	Détail			
Nom légal du soumissionnaire	<i>En cas de groupement , préciser toutes les sociétés</i>			
Forme juridique				
Année de création / début exercice				
Nature d'activités				
Adresse juridique, Ville, Pays				
Informations Bancaires (RIB)				
Données Administratives				
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité Signataire	
Régistre de commerce Quitus Fiscal				
Attestation de régularité sociale				
Données Financières des trois dernières années				
Bilan	n-2	n-1	n	
Capitaux propres				
Chiffre d'affaires				
Résultats nets				
Capacité d'autofinancement				
Références similaires				
Objet du marché	Références client	Valeur contrat	Période	Détail du marché

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

ANNEXE 3 : Formulaire de décomposition de l'offre financière
(à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans l'offre financière)

Le montant devra inclure tous les coûts liés à l'acquisition.

Monnaie de l'offre :

Désignations	Quantité	Prix unitaire	Montant total (HT/HD)

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement) :